



Renforcer la mise en œuvre des Programmes nationaux

PROGRAMME ONU-REDD
NEUVIÈME RÉUNION DU CONSEIL
D'ORIENTATION

26-27 octobre 2012

Brazzaville, République du Congo

Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document a été imprimé en nombre limité afin de réduire au minimum l'incidence des processus du Programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les participants sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. Les documents de la réunion du Programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse : www.unredd.net ou www.un-redd.org.

Contexte

Au sein du Programme ONU-REDD, quelque 14 Programmes nationaux ont actuellement reçu des transferts de fonds et se trouvent à diverses étapes de mise en œuvre, de leur démarrage à leur clôture. Les premiers Programmes nationaux (PN) approuvés en 2009 étaient prévus pour une durée de deux ans (voir l'annexe 1). Dès le début de la mise en œuvre, les organismes participants et les interlocuteurs nationaux ont pris conscience que ce délai assigné aux PN n'était pas réaliste. Du fait des exigences spécifiques entourant les PN d'ONU-REDD et de la complexité du processus de préparation à la REDD+ nécessitant l'intervention de parties prenantes et d'institutions qui traditionnellement ne travaillent pas ensemble, d'importants retards ont affecté le démarrage. À ce jour, une prorogation sans frais a été sollicitée par cinq pays, dont deux possèdent des PN approuvés en 2009 et assortis d'un délai de deux ans.

Conformément au règlement intérieur et aux directives opérationnelles¹ du Program -

ion avant leur signature par le Conseil d'orientation Programme ONU-REDD". Les prorogations sans frais n'étant pas considérées comme des révisions de fond, elles ont été traitées de la manière suivante :

- L'approbation d'une prorogation sans frais est décidée au niveau national par le Conseil exécutif du projet, le Comité directeur ou toute entité équivalente (coprésidée par l'interlocuteur gouvernemental et le CR des Nations Unies, et avec la participation d'autres acteurs du gouvernement, des directeurs pays de l'organisme et des parties prenantes non gouvernementales)
- La décision est notifiée au secrétariat sous la forme d'une [note](#) du Coordonnateur résident des Nations Unies
- Le Conseil d'orientation est informé par le secrétariat (à l'occasion d'une présentation sur la situation du PN), qui veille à ce que la nouvelle échéance soit indiquée dans tous les documents utiles et que la décision soit consignée dans les rapports semestriels et annuels

Outre cette prorogation, afin de doter le PN d'un calendrier plus réaliste, les organismes de l'ONU participants ont entrepris plusieurs actions et démarches afin d'améliorer l'exécution des Programmes nationaux :

- Un séminaire du personnel interinstitution organisé début 2012 a donné lieu à une révision interne et des débats, et débouché sur une liste d'actions destinées à améliorer la mise en œuvre des Programmes nationaux en général.
- Le "[Manuel sur les Programmes nationaux et autres activités au niveau national](#)" (en anglais), récemment publié et diffusé parmi le personnel et les autres parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des Programmes nationaux, contient des consignes détaillées pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi des PN.
- À la demande du Conseil d'orientation, le secrétariat a également modifié les rapports-types qui sont désormais axés sur les résultats et comprennent des sections consacrées aux difficultés rencontrées et à la gestion des risques.
- Une série de principes pour la mise en œuvre des PN a été élaborée et diffusée.

¹ http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=584&Itemid=53

- Le Programme a identifié les goulets d'engorgement susceptibles dans chaque pays de freiner l'exécution des Programmes nationaux, et mis sur pied une équipe d'intervention chargée d'améliorer la mise en œuvre dans les pays partenaires.

Les enseignements tirés de la mise en œuvre et les avancées indiquées par les Programmes nationaux existants révèlent que la mise en œuvre soulève de graves difficultés pour plusieurs pays, dont certains ne font état, plus d'un an après le premier transfert de fonds, d'aucune activité ; cela s'explique par plusieurs facteurs : changements de gouvernement ou d'autorités, retards dans le recrutement du personnel de projet, etc.

Les PN disposant généralement d'un budget de 3 à 4 million de dollars américain, et les fonds étant transférés dès finalisation et signature du PN, cette situation se traduit par une immobilisation d'une bonne partie des financements.

Au vu de ce qui précède, le secrétariat soumet les points suivants à la réflexion du Conseil d'orientation :

Pour les Programmes nationaux existants

Le Conseil d'orientation est invité à envisager l'adoption des décisions suivantes :

- Pour encourager une progression plus rapide des Programmes nationaux entre l'achèvement des documents de PN et la mise œuvre des Programmes, le Conseil décide que la tenue de l'atelier de démarrage et la création d'une unité de gestion de Programme (UGP) devront intervenir au plus tard six mois à compter de la date de premier transfert de fonds.
- Le Conseil décide, dans le cas où la tenue de l'atelier de démarrage et la création d'une UGP dans le délai de six mois serait impossible, qu'il incombe au pays de soumettre au Conseil une demande justifiée de prorogation pour une décision intersession.
- Pour les Programmes nationaux assortis d'une durée de plus de 3 ans sollicitant une prorogation sans frais, le Conseil décide également que la demande et ses éléments justificatifs devront lui être présentés pour une décision intersession.

Pour les futurs Programmes nationaux

Pour les futurs Programmes nationaux, le Conseil d'orientation est invité à poursuivre une réflexion sur les moyens de renforcer l'exécution et la mise en œuvre des Programmes nationaux, et à envisager les pistes suivantes, entre autres :

- Prévoir des tailles variables pour les Programmes nationaux, en proportion des capacités d'absorption et au regard de la situation des pays. Solutions possibles :
 - Allocations identiques par région/avec des PN de tailles différentes
- Procéder par tranches pour les transferts de fonds aux futurs Programmes nationaux, le décaissement de la seconde tranche étant conditionnée par l'exécution de la première.
- Poursuivre la révision de l'application des [critères de sélection des pays pour les nouveaux Programmes nationaux](#)

Annexe 1. Situation actuelle : durée et prorogations sans frais des Programmes nationaux

#	PROGRAMME NATIONAL	Durée		Première prorogation	Deuxième prorogation
		Date de début	Date de fin		
AFRIQUE					
1	RDC - Programme national initial	01.06.2009	01.05.2010		
	RDC - Programme national complet	01.09.2010	31.03.2013		
2	Tanzanie	01.10.2009	30.09.2011	30.06.2012	30.06.2013
3	Zambie	01.09.2010	01.08.2013		
	Total Afrique				
ASIE-PACIFIQUE					
4	Cambodge	01.05.2011	01.05.2013		
5	Indonésie	01.10.2009	01.05.2011	30.06.2012	31.10.2012
6	Papouasie-Nouvelle-Guinée	01.01.2011	31.12.2013		
7	Philippines	01.07.2011	01.07.2012	31.12.2012	
8	Îles Salomon	01.07.2011	01.12.2012	16.06.2013	
9	Viet Nam	01.09.2009	01.04.2011	30.06.2012	
	Total Asie-Pac.				
Amérique latine et Caraïbes					
10	Bolivie	01.05.2010	01.04.2013		
11	Équateur	01.07.2011	31.12.2013		
12	Panama	01.01.2011	01.01.2014		
13	Paraguay	01.07.2011	01.07.2014		
	Total ALC				